Archives parlementaires

Adresse de la société populaire et montagnarde de la commune de l'Isle (Avignon, Vaucluse), lors de la séance du 15 fructidor an II (1er septembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire et montagnarde de la commune de l'Isle (Avignon, Vaucluse), lors de la séance du 15 fructidor an II (1er septembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCVI - Du 10 fructidor au 22 fructidor an II (27 août au 8 septembre 1794) Paris : CNRS éditions, 1990. pp. 168-169;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1990_num_96_1_15239_t1_0168_0000_5

Fichier pdf généré le 14/01/2020

Le conseil général de la commune de Dijon vous dit avec lui de continuer à consolider la République.

SAUVAGEOT, *maire,* NAILLAU, *agent national, et vingt-et-une signatures.*

c

[*Les membres du conseil général des Arcs, département du Var, à la Convention nationale, s.d.*] (19)

Un homme profondément pervers, un homme vertueux dans ses discours, et corrompu dans ses actions, un homme qui ne parlait jamais que des droits du peuple, qu'il caressait avec astuce et qu'il étouffait, en opprimant ses véritables défenseurs, un homme jaloux des grandes réputations et qui n'employait jamais que des gens d'un esprit médiocre et corrompu, un homme qui dans cette cité célèbre qui a été le berceau de la Révolution, et qui en a été le soutien jusques en ce jour, avait accaparé tous les pouvoirs, un homme qui disposait à son gré de toutes les places, qui protégeait tous les intrigants pour s'en faire des créatures, et fesait enfin trembler la Convention nationale par un sistème de terreur qui était à l'ordre du jour, allait s'élever sur les débris de la Représentation nationale, altéré du sang de nos législateurs. Il touchait à la dictature, la liberté allait s'évanouir et les patriotes les plus purs devaient tomber sous le poignard de ses assassins. Mais du haut de la sainte Montagne, le génie de la liberté se réveille et déjoue à l'instant les complots horribles et les conspirations liberticides qui devaient réenchaîner, non point ces véritables républicains qui n'auraient péri que sur les cadavres des Robespierre, des Saint-Just, et des Couthon, mais ces hommes indifférents à la chose publique qui crient selon les temps, vive le roi, vive la ligue. En vain, une municipalité rebelle fait marcher du canon contre la représentation nationale, en vain une émanation infidelle d'une section considérable du peuple qu'on cherchait à égarer lutte contre son véritable souverain; à la voix de la Convention nationale, tous les parisiens se réunissent à elle et les brigands abandonnés à eux seuls expient leurs forfaits dans les supplices. Vous l'avez écrasée, ô nos dignes représentans, cette tyrannie monstrueuse qui était déjà prête à se baigner dans les flots du sang des patriotes. Par un concert unanime des mêmes volontés et par un courage intrépide; vous l'avez écrasée parce que vous ne voulez point de dominateur sur le sol de la liberté; vous l'avez écrasée et vous avez rempli le vœu du Peuple. Non jamais la Convention nationale n'a été aussi grande que dans la nuit du neuf au dix thermidor, et jamais les sénateurs de Rome n'ont été aussi grands que les législateurs français l'ont été dans cette mémorable journée. Continuez à marcher noblement dans la nouvelle carrière qui vous est marquée pour faire le bonheur du peuple; continuez à foudroyer tous les scélérats qui voudraient anéantir la représentation nationale; continuez à tendre une main protectrice aux patriotes que le moderne Catalina avait opprimé; continuez à démasquer tous ces hommes corrompus qui couvrent leur infamie, des apparences de la probité et de la vertu; continuez à être les redoutables ennemis de la tyrannie, et la liberté sera impérissable.

Tandis que d'une main vigoureuse vous terrassez les ennemis de l'intérieur, tandis que vous étonnez l'Europe humiliée par le succès de nos armes, nous vous jurons de ne reconnaître d'autre point de ralliement que celui de la Convention nationale, et de soutenir jusques à la mort votre indépendance et votre gloire qui est inséparable de la notre. Vive la République et vive la Convention nationale.

FIRMING, *maire,* LOMBARD, *agent national, et neuf signatures.*

d

[*La société populaire et montagnarde de la commune de l'Isle, district d'Avignon, département de Vaucluse, à la Convention nationale, s.d.*] (20)

Représentants du Peuple,

La société populaire de l'Isle, jalouse de partager l'indignation de toutes les sociétés sur le complot récemment formé contre la liberté, s'empresse de vous porter l'hommage de ses sentiments.

Ce n'était pas assez d'avoir fondé une République au milieu des orages, et sur les débris du throne, ce n'était pas assez d'avoir détruit la royauté et ses satellites, d'avoir abattu la tirannie pour faire régner la liberté, ce n'était pas assez d'épouvanter les tirans coalisés, et d'étonner l'univers par des victoires accumulées; un nouveau prodige vient d'éclater du sein de la Convention, un infâme scélérat a voulu s'emparer de la souveraineté nationale, un nouveau Catilina sorti de votre enceinte, a voulu faire renaître le despotisme, et se faire reconnaître le souverain dictateur de la République, il a voulu enfin se placer au-dessus de la loi; ô crime inouï ! Il fallait un nouveau genre d'attentat, pour ajouter un nouveau triomphe à votre gloire; le monstre a levé la tête, et d'une main puissante aussi rapide que l'éclair, vous avez lancé la foudre et Robespierre a péri avec ses complices. Il ne reste d'eux, que leur mémoire pour être vouée à l'excécration universelle.

Recevez, Représentants du peuple, nos félicitations, vous avez fait en un jour triompher la liberté, vous avez dit, et la République a été sauvée, le règne des traîtres, des tirans passera, et la liberté sera éternelle.

Continuez vos travaux, restez à votre poste, nouveaux Hercule, n'abandonnez pas la massue qui est en vos mains, nos yeux, notre admiration

(19) C 319, pl. 1304, p. 28. *Bull.,* 15 fruct. (suppl.).

(20) C 320, pl. 1314, p. 22. *Bull.,* 16 fruct.

Persée creative commons

et nos serments ne finiront qu'avec notre existence, et notre dernière parole sera vive la Convention nationale, vive la République une et indivisible.

LALENTIN, *président,* CANIVET, TIRAN, *secrétaires.*

11

Le comité révolutionnaire de la section de la Montagne témoigne à la Convention nationale sa sensibilité sur le malheureux événement de Grenelle, et lui assure qu'aucun malheur n'est capable d'arrêter la marche révolutionnaire des Français, et que les membres de ce comité offrent eux-mêmes leurs bras pour voler au nouvel attelier y remplacer les citoyens morts pour la patrie.

La Convention en décrète la mention honorable, l'insertion au bulletin et le renvoi au Comité de Salut public (21).

Une députation du comité révolutionnaire de la section de la Montagne a été admise à la barre.

L'orateur.

Citoyens représentans,

Les lâches et stupides ennemis de la Révolution vont sans doute calculer de sinistres projets sur l'événement désastreux dont nous avons été hier les témoins. Souriant malignement à un malheur qui doit affliger tout cœur vraiment patriote, enivrés d'une coupable espérance, ils voudroient faire croire que l'explosion qui nous a ravi un de nos moyens de défense et de vengeance a pu glacer nos cœurs, engourdir nos bras, tarir nos ressources. Qu'ils se trompent, les insensés ! qu'il connoissent peu le républicain français ! ils ne savent pas que les revers ne servent qu'à alimenter notre courage ! Ils ne savent donc pas que sur les débris encore fumans du volcan où ils eussent voulu voir s'engloutir le dernier des patriotes, nous avons juré d'en réparer les ruincs.

Oui, citoyens-représentans, le comité révolutionnaire de la section de la Montagne, fidèle à ce serment, et persuadé que son poste est partout où est le danger, a arrêté, à l'unanimité, de vous offrir ses bras accoutumés au travail. Ordonnez la construction d'un nouvel atelier; vous l'y verrez voler avec empressement, sûr de trouver des imitateurs où il y a des français ! Nous n'envions à nos frères que la gloire d'y travailler les premiers; et nous espérons que vous voudrez bien nous adopter à ce poste, sitôt que nous aurons été remplacés par la nouvelle organisation des comités révolutionnaires.

Les membres du comité civil, à qui nous avons fait part de nos intentions, se sont réunis à nous pour vous assurer que la patrie peut aussi compter sur eux (22).

(21) *P.-V.,* XLIV, 270.

(22) *Bull.,* 16 fruct.; *J. Mont.,* n° 128. Mention au *Moniteur,* XXI, 654; *Débats,* n° 712, 276.

12

Le représentant du peuple Lejeune, qui a été en commission dans le département du Jura, remet sur le bureau le manuscrit de Jean-Jacques Rousseau, des lettres de la nouvelle Héloïse, qu'il a recueilli dans ce département.

La Convention le renvoie à son comité d'Instruction publique (23).

La Convention nationale décrète la mention honorable et l'insertion au Bulletin de ce don, et le renvoi du manuscrit au comité d'Instruction publique.

GRÉGOIRE : On a déposé, il y a peu de temps, à la Bibliothèque nationale, un autre manuscrit de J.-J. Rousseau, intitulé : *La consolation des misères de ma vie.* On a assuré qu'il y avait aussi à la commission des Arts un autre manuscrit de lui, dont la suscription porte ces mots : *Pour n'être ouvert qu'en 1800.* On s'occupe de le chercher, J'invite mes collègues du Mont-Blanc à faire faire des recherches dans leur département : on y trouvera sûrement encore quelques manuscrits de Jean-Jacques; je sais qu'il en existe à Chambéry (24).

[Grégoire] annonce à la Convention que déjà la République possède la majeure partie des manuscrits de Jean-Jacques. La commission temporaire des Arts... espère que les députés du Mont-Blanc se réuniront à elle pour lui faire recouvrer plusieurs lettres du Philosophe genevois, disséminées dans les porte-feuilles de quelques particuliers, à Chambéry, Grégoire observe ensuite qu'il existe un manuscrit de l'auteur d'Emile, portant pour inscription ces mots : *Pour n'être ouvert qu'en 1800.* Cet écrit a été vu à Beaugency; depuis on a perdu la trace. Grégoire espère que la publicité qu'il donne à ce fait, engagera le possesseur de cet ouvrage à le remettre à la bibliothèque. Alors dit-il en terminant, la République possèdera presque tous les manuscrits des ouvrages de ce grand homme, a qui la France a décerné, avec tant de justice, les honneurs du Panthéon (25).

13

Un membre offre, au nom du citoyen Girod, salpêtrier de la République à Mignovillard, district d'Arbois, le manuscrit original des lettres de la nouvelle Héloïse.

Mention Honorable, insertion au bulletin, et renvoi du manuscrit au comité d'Instruction publique (26).

(23) *P.-V.,* XLIV, 270. *M. U.,* XLIII, 252.

(24) *Moniteur,* XXI, 654.

(25) *Débats,* n° 712, 275-276. Les gazettes placent cette intervention de Grégoire après le numéro suivant; *J. S.-Culottes,* n° 564; *Ann. R.F.,* n° 274; *Rép.,* n° 256; *J. Fr.,* n° 707; *F. de la Républ.,* n° 425; *Gazette Fr.,* n° 975.

(26) *P.-V.,* XLIV, 270. C 318, pl. 1282, p. 14, minute signée P. Lejeune. Il semble que ces deux numéros se rapportent au même fait.